

# Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages, 1994

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie, Rapport de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages, 1997.

## 1. Cadre institutionnel et justification de l'enquête

Dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation de sa politique de développement économique et social, le Gouvernement du Burkina Faso a besoin de données abondantes, fiables et à jour sur les divers secteurs de l'économie. Diverses opérations statistiques ont été réalisées au Burkina Faso, mais aucune enquête nationale sur les conditions de vie des ménages n'a encore été menée jusqu'à présent. Seules deux petites enquêtes budget-consommation de couverture partielle ont été réalisées à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. De ce fait, le Gouvernement et les principaux utilisateurs manquent totalement de données fiables, complètes et à jour sur les conditions de vie des ménages dont ils ont besoin pour la planification du secteur social, l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel et le suivi de l'impact de ces derniers sur la population.

Afin de combler cette lacune, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dans la réalisation d'une enquête prioritaire, susceptible de fournir dans un court délai les informations détaillées dont il a besoin dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique économique et sociale. La réalisation de cette importante opération, qui rentre dans le cadre du Programme Burkinabè d'Enquêtes auprès des ménages est sous la responsabilité de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) l'organe central du système statistique national d'information statistique.

L'Enquête Prioritaire (EP) est le fruit d'un co-financement de plusieurs organismes : le Gouvernement du Burkina Faso, à travers des fonds de contrepartie du Fonds Européen de Développement (FED) ; la Banque Mondiale, à travers le Programme d'Appui à l'Administration (PAA) ; la Banque Africaine de Développement (BAD), à travers le Projet d'Appui Institutionnel aux Dimensions Sociales de l'Ajustement ; et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à travers le Programme d'Appui à la Gestion Economique.

## 2. Les objectifs

- i) Produire des indicateurs socio-économiques sur l'ensemble des ménages du Burkina Faso ;
- ii) Identifier les groupes socio-économiques vulnérables ;
- iii) Renforcer les capacités techniques de l'INSD en le dotant de moyens matériels et logistiques pour la réalisation d'autres enquêtes lourdes (EBC, RPGH 1996 etc...).

## 3. Echantillonnage

Le choix du Plan de sondage a tenu compte d'un certain nombre de contraintes dont les trois principales sont :

- le choix de la taille de l'échantillon ;
- les ressources humaines et matérielles disponibles ;
- l'utilisation de la base de sondage de l'enquête démographique de 1991.

### Le choix de la taille de l'échantillon

Pour déterminer la taille de l'échantillon, on a d'abord procédé à un découpage du pays en sept (7) zones ou strates dont deux zones urbaines et 5 zones rurales. Les zones urbaines sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso d'une part, et les autres villes (au nombre de seize) d'autre part. Les cinq zones rurales sont découpées en fonction de critères agro-écologiques suivant des normes de sécurité alimentaire.

Ensuite une classification des ménages en sept (7) groupes socio-économiques (GSE) a été opérée dans chaque zone. Partant d'une taille initiale de quatre cents ménages (400) par classe ou GSE, on a abouti après de multiples scénarios à un échantillon représentatif de huit mille sept cent (8 700) ménages répartis dans quatre cent trente cinq (435) zones de dénombrement (ZD). Le Tableau suivant donne la répartition de l'échantillon et des ZD par strate.

	Ouaga- dougou et Bobo- Dioulasso	Autres villes	Strate 1	Strate 2	Strate 3	Strate 4	Strate 5
Nombre de ménages	1964	804	833	750	1944	1099	1316
Nombre de ZD	98	40	42	37	97	55	66

### La méthode de sondage

La méthode de sondage adopté est celle d'un sondage stratifié à deux degrés. Les unités primaires sont constituées de zones de dénombrement dans les "Autres villes" et dans les strates rurales tandis qu'au niveau des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, ce sont des unités aréolaires. Les unités secondaires sont les ménages. Il faut rappeler que chaque strate rurale regroupe un certain nombre de provinces ayant des caractéristiques voisines du point de vue agro-climatique. L'échantillon de l'enquête se répartit dans sept (7) strates dont deux en milieu urbain et cinq (5) en milieu rural.

### Le choix de la base de sondage

La constitution de la base de sondage varie selon qu'on se trouve en milieu rural ou urbain.

Dans le milieu urbain, en l'absence d'une base de sondage fiable et actualisée au regard de l'évolution rapide des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, des unités aréolaires ont été constituées à partir des cartes géographiques des deux villes en fonction de la densité de bâtis sur le terrain.

En milieu rural et dans les autres villes, la base de sondage de l'enquête démographique de 1991 a été retenue. Elle est constituée de ZD dont une mise à jour a été réalisée.

### Le tirage de l'échantillon

Le mode de tirage de l'échantillon au premier degré dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso est différent de celui des autres villes et des zones rurales. Cependant, au second degré, on tire vingt (20) ménages à probabilités égales et sans remise dans chaque unité primaire-échantillon quelle que soit la strate.

#### *Le tirage en milieu à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso*

Dans cette strate les unités aréolaires (UP) sont tirées à probabilités égales au premier degré et les ménages à probabilités égales et sans remise.

#### *Le tirage dans les "Autres villes"*

Une fois déterminé le nombre de ZD/ZE-échantillon dans les seize (16) villes, on a procédé à la répartition de ces zones au prorata du nombre de ZD dans chaque ville secondaire. Le tirage s'est fait alors indépendamment dans chaque ville, en ayant le souci de privilégier les ZD échantillon de l'Enquête Démographique de 1991, qui avait adopté une taille fixe de 6 ZD par ville secondaire tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille. Dans cette répartition proportionnelle de l'échantillon, aucune ville secondaire n'a plus de 6 ZD.

#### *Le tirage en milieu rural*

Dans chaque strate rurale, les unités primaires sont tirées à probabilités proportionnelles à la taille, celle-ci étant le nombre de ménages au recensement de 1985. Dès lors que la taille de l'échantillon est connue par strate, alors celui-ci est réparti entre les provinces en fonction du nombre de ZD (UP). Le tirage s'est fait alors indépendamment dans chaque province, en ayant le souci de privilégier les ZD échantillon de l'Enquête démographique de 1991 (ED). Ainsi, l'échantillon d'UP qui se déduit de celui de l'Enquête Démographique qui avait adopté une taille fixe de 14 ZD par province varie d'une strate à l'autre. L'échantillon d'UP dans chaque province est donc, selon les cas, soit un sous-échantillon de celui de l'Enquête Démographique, soit le même que l'ED, ou enfin contient celui de l'ED.

#### **4. La cartographie**

La cartographie a concerné les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et le milieu rural de cinq provinces : Oudalan, Ouahigouya, Séno, Soum et Sanmentenga.

Elle a consisté en un découpage des deux plus grandes villes en 1 688 zones d'enquête (ZE) d'une part et de la mise à jour de 37 zones de dénombrement (ZD) échantillon des cinq provinces ci-dessus citées d'autre part.

#### **5. Les questionnaires**

Quatre types de questionnaires ont été utilisés :

- La fiche d'énumération pour l'identification du ménage ;
- La fiche ménage pour la liste des ménages échantillon pour chaque ZD ;
- Le questionnaire communautaire servant à inventorier les équipements et infrastructures communautaires ;
- Le questionnaire ménage qui est le support sur lequel est porté l'ensemble des informations des ménages.

Le questionnaire ménage, le document principal de l'Enquête est constitué de plusieurs sections.

Page de garde : Identification du ménage et renseignements de contrôle.

Section 0 : Renseignements sur le chef de ménage.

Section 1 : Composition démographique du ménage (seuls les membres permanents du ménage ont été pris en compte).

Section 2 : Santé. Elle vise à décrire l'état de santé de la population.

Section 3 : Education. Cette section concerne uniquement les personnes âgées de 6 ans ou plus et porte essentiellement sur la fréquentation scolaire.

Section 4 : Alphabétisation et migration. Cette section concerne les personnes âgées de 10 ans et plus.

Section 5 : Emploi. Comme la section précédente, elle concerne uniquement les personnes âgées de 10 ans ou plus. Elle se subdivise en 3 sous-sections: l'emploi principal, l'emploi secondaire et l'emploi précédent.

Section 6 : Logement et confort. Elle est destinée à recueillir les informations sur la qualité du logement, son équipement, les sources d'approvisionnement en eau et la principale source d'énergie.

Section 7 : Bétail et exploitation agricole. Elle se décompose en 3 sous-sections : le bétail possédé par le ménage; la production agricole de la campagne 93/94; et la production agricole de la campagne 1992/93.

Section 8 : Entreprises et activités non-agricoles.

Section 9 : Accès aux services de base : école primaire, école secondaire, centre de santé et marché.

Section 10 : Dépenses du ménage. Elles se divisent en trois sous-sections : les dépenses d'éducation et de santé; les dépenses alimentaires et les dépenses sur les produits non-alimentaires. En dehors des dépenses d'éducation dont la période de référence est l'année scolaire 1993/1994, la période de référence des autres postes de dépenses sont les 30 derniers jours précédant la visite de l'enquêteur.

Section 11 : Revenus des ménages. Ils se subdivisent en quatre groupes : les revenus tirés de l'agriculture, les revenus tirés de l'exploitation d'entreprises non-agricoles, les salaires et les revenus non agricoles sur commission, les transferts-versements et autres revenus.

Section 12 : Avoirs du ménage. On y enregistre les biens possédés par le ménage.

Section 13 : Anthropométrie. Elle concerne les enfants âgés de moins de cinq ans révolus. Cette section, qui fait l'objet de prises de mesures directes de taille et de poids, ne concerne qu'un sous-échantillon de ménages.

## 6. La collecte des données

La collecte sur le terrain s'est faite juste après le recrutement et la formation du personnel notamment celle des enquêteurs. Douze équipes ont été constituées et le déploiement sur le terrain avait eu lieu immédiatement après la formation des enquêteurs le 18 octobre 1994. Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique des équipes ainsi que celle des provinces à couvrir.

<b>EQUIPES</b>	<b>DRP (chef lieu)</b>	<b>PROVINCES</b>
Ouaga I	Ouagadougou	Kadiogo, Nahouri
Ouaga II	Ouagadougou	Kadiogo, Bazéga
Koudougou	Koudougou	Boulkiemdé, Sissili, Sanguié
Tenkodogo	Tenkodogo	Boulgou, Kouritenga, Zoudwégo, Oubritenga,
Fada	Fada	Gourma, Gnagna,
Kaya	Kaya	Namentenga,
Ouahigouya	Ouahigouya	Yatenga, Passoré
Gaoua	Gaoua	Poni, Bougouriba,
Bobo	Bobo	Houet
Dori I	Dori	Soum, Oudalan,
Dori II	Dori	Séno, Soum,
Dédougou	Dédougou	Mouhoun, Kossi,

Cependant, compte tenu de nombreuses difficultés, notamment les problèmes de moyens logistiques (manque de véhicules pour les liaisons et l'acheminement du matériel), manque de personnel au niveau du bureau central, l'INSD a dû avoir recours à des transports privés et à tous les moyens de bord pour faire parvenir le matériel de l'enquête dans les différentes Direction Régionales du Plan. Ce qui a conduit à un démarrage effectif de l'enquête autour du 25 octobre 1994 soit une semaine après la date initialement prévue.

Dans la grande majorité des équipes, l'enquête a démarré autour du 25 Octobre 1994, à l'exception des 2 équipes de Ouagadougou et de celle de Koudougou qui ont démarré finalement dans la première semaine du mois de Novembre 1994. Après trois mois de terrain les opérations de collecte se sont achevées le 25 Janvier 1995.

## 7. Traitement des données

Le traitement a consisté à la vérification des questionnaires, à leur saisie, à la constitution et à l'apurement des fichiers et à la tabulation.

**Vérification** : A mesure que les questionnaires arrivaient remplis, un premier contrôle d'exhaustivité de couverture de l'échantillon et un contrôle rapide de cohérence et de vraisemblance ont été réalisés avant de les envoyer à la saisie.

**Saisie des données** : La saisie de tous les questionnaires a été réalisée sur micro ordinateur à l'INSD. Les programmes et masques de saisie ont été faits à partir du logiciel ISSA.

**Apurement** : L'apurement du fichier de l'enquête prioritaire a été fait en plusieurs étapes suivantes : contrôles de structure, contrôles de cohérence, contrôles d'exhaustivité et traitement des non-réponses.

*Contrôles de structure* : Lorsqu'un problème de structure est décelé on recourt au questionnaire pour examen. Si on découvre que c'est un problème de saisie, on porte immédiatement la correction. Sinon, une décision est prise après examen par les cadres de l'équipe de pilotage.

*Contrôle de cohérence* : En plus des contrôles de cohérence contenus dans les programmes de saisie (concernant une même section), d'autres contrôles de cohérence basés sur la production des marginaux ont permis un contrôle entre diverses sections.

L'autre aspect du contrôle de cohérence porte sur les valeurs aberrantes en l'occurrence les sections 10 et 11. Pour chacune des variables, on s'est fixé un seuil au delà duquel tout questionnaire présentant des occurrences est systématiquement examiné. On évalue la vraisemblance de cette réponse par rapport à d'autres éléments. Exemple pour les frais de scolarité, on examine le nombre d'enfants scolarisés par le ménage et le type d'écoles fréquentées ; pour les dépenses alimentaires, elles sont normalement liées à la taille du ménage.

*Contrôles d'exhaustivité et traitement des non-réponses* : Il s'agit de s'assurer que les rubriques devant recevoir une réponse ont été remplies. Dans le cas contraire on parle de non-réponse et on procède par imputation de valeur selon la démarche suivante : (i) s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une erreur de saisie ; (ii) examiner les variables du questionnaire qui peuvent être corrélées avec la variable pour laquelle l'information manque, leur connaissance permet d'imputer une valeur à la variable étudiée. Si cela est impossible on procède à (iii) une imputation de la variable par la moyenne par occurrence de la variable pour les ménages ayant répondu. Ces corrections ont été automatisées et faites par proximité (ZD, département, province, strate).